

## REUNION DU 18 JUIN 2003

L'an deux mil trois, le 18 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 13 Juin 2003.

**Etaient Présents** : Messieurs MAUFRAIS, BOUFFINIER, PICHOT, RELIER, CHAPLAIN, BRASSEUR, HEULAND, CLER, PERRET et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, GAILLAC et MARTIN.

**Absent Excusé** : Monsieur LEBEAU

**Secrétaire** : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 17 Avril 2003, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

### ORDRE DU JOUR

#### MODIFICATION DANS LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POSE DE LAMPADAIRES ROUTE D'ANET.

Précédemment au dernier conseil l'Entreprise SNTE s'était engagée à fournir le modèle de lampadaires choisi par le Conseil Municipal. Cela n'a pas été possible. Monsieur le Maire propose dans ces conditions de modifier notre dernière décision en choisissant l'Entreprise FORCLUM qui avait proposé le modèle retenu.

Le devis des Ets FORCLUM est de 23 338.80 € HT pour 18 lampadaires.

A ce devis il faudra ajouter deux lampadaires supplémentaires pour que la répartition soit égale entre la Place de la Croix et la Rue des Picots.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

#### POSE DES LAMPADAIRES AUX CHAMPARTS.

Le 21 octobre 2002 la Commune avait accepté le devis de l'Entreprise SNTE pour la pose de 5 candélabres Estoril.

Le Conseil Municipal confirme ce premier choix.

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU POMMIER DE BOIS.

Les Syndicats électriques d'Anet et du Département refusent de participer au financement de ces travaux pour 2003.

La Commune de Rouvres ayant déjà bénéficié de subventions pour les Champarts et la Route d'Anet, doit être en principe retenue en 2004 pour la Route de Dreux, les travaux du Pommier de Bois risquent d'être repoussés à une date éloignée. EDF souhaitant changer le câble d'alimentation le plus rapidement possible, Monsieur MAUFRAIS propose la solution suivante :

La Commune finance ces travaux profitant de la tranchée réalisée par EDF et récupère une subvention par l'intermédiaire du Fonds Départemental de Péréquation.

Financement de l'opération :

|                            | <b>H.T.</b>        | <b>T.V.A.</b>     |
|----------------------------|--------------------|-------------------|
| EATP – Pose de lampadaires | 7 656.90 €         | 1 500.75 €        |
| EATP Génie Civil           | 17 269.95 €        | 3 384.91 €        |
| France Télécom câblage     | 3 284.82 €         | 643.82 €          |
| <b>TOTAL</b>               | <b>28 211.67 €</b> | <b>5 529.48 €</b> |

Subvention du Fonds de Péréquation 40 % 11 284.67 €  
A la charge de la Commune 16 927.00 € HT

Avis favorable et unanime du Conseil Municipal pour réaliser ces travaux.

Une convention entre la Commune et France Télécom devra être signée.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur MAUFRAIS à signer cette convention.

### **DEPLACEMENT DU POTEAU ELECTRIQUE RUE DU MOULIN JAUNE**

Afin de faciliter le passage des engins agricoles un devis a été demandé à l'Entreprise SNTE pour modifier l'emplacement du poteau au niveau du parking du Moulin.

Le devis présenté s'élève à 3 645.75 € HT.

Le Conseil Municipal estime cette somme élevée mais considérant qu'il est de plus en plus difficile de passer dans les rues du bourg avec du matériel agricole accepte ce devis.

Ces travaux seront financés par le programme 300 de la section d'Investissement .

### **PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ROUTE DE DREUX.**

Le 5 juin, le bureau du Syndicat Electrique de la Région d'Anet a émis un avis favorable à l'inscription de cette opération dans son programme 2004 sous réserve de l'accord des autres partenaires. Ce projet concerne la partie entre la Place de la Croix et le carrefour avec la Route de Bû.

Plan de financement provisoire HT.

|                         | <b>Coût prévisionnel<br/>des travaux</b> | <b>Subvention<br/>C.Général-Syndicat<br/>EDF-France Télécom</b> | <b>Commune</b>  |
|-------------------------|--|---|-----------------|
| Réseau électrique       | 36 200 €                                 | 80 % 28 960 €   | 7 240 €         |
| Génie Civil Télécom     | 17 600 €                                 | 40 % 7 040 €  | 10 560 €        |
| Câblage Télécom         | 6 600 €                                  |   | 6 600 €         |
| Réseau éclairage public | 19 000 €                                 | 13 300 €  | 5 700 €         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>79 400 €</b>                          | <b>49 300 €</b>   | <b>30 100 €</b> |

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### **DEVIS POUR LA REPARATION DE LA PORTE DU LAVOIR DES FONTAINES.**

Cette porte a été défoncée par deux jeunes garçons de Rouvres. Un habitant de la Commune a été témoin de la scène et a témoigné à la gendarmerie.

Monsieur MAUFRAIS en accord avec la gendarmerie a fait établir un devis pour la réparation. Le montant de ce devis est de 175 .81 €, les familles devront payer chacune la moitié de cette somme, en cas de non paiement une plainte sera déposée à la gendarmerie.

Accord unanime du Conseil Municipal sur ce sujet.

### **SPECTACLE DE NOEL.**

Monsieur MAUFRAIS propose pour le spectacle de l'arbre de Noël de la Commune le vendredi 12 décembre à 20 heures un spectacle présenté par Monsieur PICHOT intitulé " Le Père Noël et le Magicien ", le coût de la prestation sera de 400 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

### **ATTRIBUTION DES JOUETS DE NOEL.**

A partir de 2004 et sur proposition de la commission des fêtes, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne plus attribuer de jouets aux enfants ayant quitté l'école primaire.

### **REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS COMMUNAUX.**

Le Conseil Municipal décide de remplacer les primes actuelles par la prime technique de l'entretien des travaux et de l'exploitation( PTETE) et l'indemnité d'administration de technicité (IAT) à compter du 1 er Juillet 2003.

#### **Cadres d'emplois Agent d'entretien (PTETE).**

Conformément au décret n° 2002-534 du 16.04.2002, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette indemnité au prorata du nombre d'heures effectuées par chaque agent titulaire du cadre d'emploi d'agent d'entretien en raison de la pénibilité ainsi que la technicité des missions qui leur incombent. Cette prime leur sera versée moitié en juin et moitié en décembre.

Monsieur DUMONT : 35 heures effectués soit 916 € par an.

Madame BAZEMONT : 23 heures effectuées soit  $916 \text{ €} \times \frac{23}{35} = 602 \text{ €}$  par an.

#### **Adjoint Administratif Principal 1 ère classe (IAT)**

L'indemnité d'administration et de technicité à l'agent titulaire du cadre d'emploi d'adjoint administratif principal 1 ère classe dont le montant de référence annuel ( 446.66 € ), indexé sur la valeur du point de la fonction publique et affecté d'un coefficient égal à 3. Les critères retenus sont la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

### **TRAVAUX EGLISE.**

L'enduit du clocher et de la sacristie sera effectué à l'automne.

L'arrêté de la DRAC a été pris pour attribuer la subvention.

En ce qui concerne le Conseil Général, une modification a été prise dans l'aide apportée à ces travaux. La subvention de 50 % sur le solde restant à la charge de la Commune après déduction de la subvention de la DRAC a été remplacée par une subvention de 10 % et un prêt ARSI qui est un prêt du Département sans intérêt pour une période de 10 ans.

### **VELO CLUB ANET**

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le vélo club d'Anet organise sur la Commune de Rouvres le 20 juillet prochain une course féminine toutes catégories qui servira de support pour désigner les championnes d'Eure et Loir.

Une subvention de 150 € sera attribuée au vélo club d'Anet.

### **MISE A JOUR DE L'ETAT DE L'ACTIF ET DE L'INVENTAIRE.**

Le Conseil Municipal décide de sortir de l'état de l'actif le bien suivant pour un montant de: 8 539.74 €.

|      |          |      |                 |
|------|----------|------|-----------------|
| 2182 | Tracteur | 1983 | pour 8 539.74 € |
|------|----------|------|-----------------|

### **OUVERTURE DE CREDITS ( SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits suivants :

## Fonctionnement

|              |         |
|--------------|---------|
| Dépenses 675 | 8 600 € |
| Recettes 776 | 8 600 € |

## Investissement

|               |         |
|---------------|---------|
| Recettes 2182 | 8 600 € |
| Dépenses 192  | 8 600 € |

## FACTURATION POUR LA DETERIORATION DE PLAQUES A LA SALLE DES FETES.

Le Conseil Municipal décide de demander à la famille concernée une somme de 50 €.

## AAPPMA – LES PECHEURS BERCHERIENS

Monsieur FAILLOT, Président nous remercie d'avoir participé par la présence de Monsieur CLER et pour la coupe remise au nom de la Mairie à la journée de pêche organisée pour les enfants le 31 mai dernier.

## INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU CR 56 DIT CHEMIN DE LA MARE GRISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 Août 1988, le Conseil Général d'Eure et Loir est chargé de la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le dit Plan comprend un itinéraire traversant le territoire de la commune, et faisant l'objet d'un projet d'édition.

Aussi, le Président du Conseil Général sollicite, d'une part, l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'itinéraire et, d'autre part, une délibération sur l'inscription au PDIPR du chemin rural concerné.

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir connaissance de la carte représentant le tracé proposé au projet de Plan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- . émet un avis favorable sur le projet de tracé sur la commune ;
- . approuve l'inscription au PDIPR de l'Eure et Loir du chemin rural de la commune emprunté tout ou partie par cet itinéraire et figurant sur la carte annexée ; ce chemin porte les références cadastrales suivantes :

### **- CR n° 56 dit Chemin de la Mare Grise**

Le Conseil Municipal

- . autorise la circulation non motorisée ( pédestre, équestre et VTT ) sur ce chemin, en la réglementant si besoin est ;

- . accepte l'édition et la diffusion de cet itinéraire par le Comité Départemental du Tourisme, et sa maintenance par la structure à laquelle le Conseil Général confie cette mission dans le cadre d'une convention d'entretien et de balisage, selon les prescriptions définies dans la charte officielle du balisage.

Il s'engage

- . à conserver aux chemins ruraux inscrits au PDIPR leur caractère public, ouvert et entretenu ;

- . à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;

- . à ne pas aliéner totalité ou partie de l'itinéraire concerné ; en cas d'interruption ou de projet de vente d'un chemin, il s'engage à en aviser le Conseil Général et à rendre à l'itinéraire concerné un tracé équivalent afin de ne pas interrompre le cheminement ;

- . à maintenir ou rétablir la continuité de l'itinéraire lors des opérations d'aménagement foncier, notamment en cas de remembrement ;
- . à inscrire l'itinéraire concerné dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ( Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme... ) ;
- . à informer le Conseil Général de toutes modifications concernant l'itinéraire inscrit.

### **VERSEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE LA ZA D'ANET**

La dotation attribuée à la Commune de Rouvres est pour 2003 de 17 855.27 €.

### **PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZA A OULINS**

Une réunion a eu lieu le 27 mai à Anet entre Monsieur LIGNEROLLES, directeur de la SAEDEL et les maires d'Anet, d'Oulins, de Rouvres et de la Chaussée d'Ivry afin de poser les bases du projet d'aménagement d'une ZA à Oulins.

Les maires ont donné leur accord pour qu'une étude préliminaire soit mise en place. Cette étude permettra de connaître les possibilités de financement et des subventions pouvant être attribuées.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour continuer à travailler sur ce projet.

### **JOURNEES DU PATRIMOINE**

Les journées du patrimoine auront lieu les 20 et 21 septembre prochain.

Comme chaque année, l'Eglise de Rouvres sera ouverte le 21 septembre de 14 à 18 heures.

### **ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE CLASSEMENT EN FORET DE PROTECTION DU MASSIF FORESTIER DE LA FORET DE DREUX**

L'enquête publique se déroulera du 18 juin au 7 juillet. Le dossier sur cette enquête peut être consulté à la Mairie de Rouvres.

### **CONTRAT ENFANCE TEMPS LIBRE**

Les résultats de l'enquête seront analysés début octobre.

Parallèlement à cette enquête une structure d'animation pour les jeunes est en train de voir le jour à Berchères. Madame GAILLAC nous fait part des informations transmises par Madame SEGUI.

Monsieur RAMIREZ qui anime le judo et l'association baby-sport souhaiterait étendre ses activités de loisirs pour les jeunes le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. La commune de Berchères mettrait à sa disposition la salle polyvalente et le SIRP la cantine.

De plus amples informations nous seront fournies si ce projet voit le jour.

### **ATESAT OU ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Ce service remplace l'aide technique à la gestion communale, la participation pour les communes de <1999 habitants est de 0,75 € par habitant.

Le Conseil Municipal donne son accord pour bénéficier de ce service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat.

### **INTERCOMMUNALITE**

Le 14 mai dernier une réunion a eu lieu à Anet où les services du GIIPSCI nous ont été présentés.

C'est cet organisme qui travaillera sur le futur projet de notre communauté de communes . Une autre réunion a eu lieu le 4 juin où les Maires présents ont redéfini ce qu'ils attendaient au niveau de l'aménagement de l'espace du développement économique et des compétences optionnelles.

### **VIRADE DE L'ESPOIR DE LA VALLEE DE L'EURE**

Le but de cette manifestation est de collecter des fonds pour lutter contre la mucoviscidose.

Le Conseil Municipal décide de participer à la Marche des Elus pour l'espoir et d'apporter un concours financier de 200 €.

### **ACHAT DU LIVRE GRAFFITI ANCIENS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de ce livre au pris de 28 € + 4.75 € de port.

L'auteur a étudié les graffiti sur les murs de l'Eglise de Rouvres et nous en donne les explications.

### **BIBLIOTHEQUE**

Ce projet pourrait être mis sur pied en fonction de l'engagement des personnes bénévoles qui souhaitent s'occuper de la bibliothèque. Pour l'instant elles ne sont pas nombreuses, d'autre part ce local pourrait aussi être intégré à l'école en fonction des futurs besoins.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide pour le moment d'attendre et d'attribuer ces locaux suivant des futurs besoins.

### **SALLE DES FETES**

Le Conseil Municipal décide de faire remplacer les panneaux indiquant Foyer Rural par des panneaux indiquant Salle des Fêtes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Monsieur BOUFFINIER**

La commission des fêtes a mis sur pied l'organisation de la fête de la musique avec un jeu de piste, promenade à poney, buvette, crêpes et musique.

Concernant la Basse Vesgre l'étude avance. En septembre nous pourrons vous communiquer les possibilités de travaux ainsi que leur estimation.

#### **Monsieur HEULAND**

Demande que des tuteurs soient posés aux arbres plantés à la salle des fêtes.

#### **Madame BOURGEOIS**

Demande qu'un lampadaire soit posé au carrefour des Mordants.

Accord du Conseil en fonction des possibilités.

Souhaite qu'un saule pleureur dépassant sur la chaussée aux Mordants soit taillé.

**Madame DOUBLET**

Souhaite qu'une solution soit trouvée pour tenir ouverte les portes entre le hall et la salle à la salle des fêtes.

Monsieur HEULAND et BOUFFINIER poseront des crochets.

**Madame MARTIN**

Souhaite savoir s'il est autorisé ou interdit de jouer au ballon sur la Place de l'Eglise.

Autorisé s'il n'y a pas de gêne ou de dégradations. Les élus habitant les alentours sont invités à intervenir en cas de problèmes.

**Monsieur CLER**

Souhaite que le panneau de la Vesgre soit remis en place.

**Monsieur BRASSEUR**

Constata de l'herbe à couper dans la commune. L'employé communal ne pouvant être partout diverses solutions sont envisagées. La meilleure étant d'inciter les riverains à nettoyer les abords de leurs propriétés.

S'étonne que les panneaux demandés pour indiquer les Lisières ne soient pas posés. La demande a été transmise au département.

Signale le mauvais fonctionnement des portes de secours à la salle des fêtes.

Monsieur HEULAND et BOUFFINIER se pencheront sur le problème.

Signale l'absence d'un panneau à la salle des fêtes près du téléphone indiquant le numéro des différents services d'urgence.

**Monsieur RELIER**

Rappelle que l'affichage des comptes rendus et convocations du conseil municipal sur les panneaux n'est pas toujours effectué. Messieurs HEULAND et BOUFFINIER se chargeront de ce travail.

Le Pays Drouais continue de se mettre en place. Les plans d'actions intégrant la grande majorité des projets déposés sont maintenant arrêtés pour proposition aux deux partenaires du Pays, le Conseil Régional avec qui doit être signé le contrat régional de Pays (CRP), et le Département lié au Pays par le contrat départemental de développement rural (CDDR). Dès signature de ces deux contrats ( juillet et septembre ) les projets pourront être implémentés correctement.

Concernant l'assainissement, une enquête publique aura lieu en septembre à propos des zones qui ont été définies où l'assainissement sera individuel ou collectif sur les communes de Bû et de Rouvres. Pour Rouvres, la Ronce et les Mordants resteront en assainissement individuel.

Des travaux d'assainissement ont commencé actuellement aux Vignes. Ces travaux seront divisés en trois tranches et représentent une dépense de 600 000 €.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.